

Extrait du Le Petit Niçois - L'autre information des Alpes Maritimes, actualités 06

<http://lepetitnicois.fr/actualites-et-politique/questions-de-justice/les-porteurs-d-emprunts-russes-veulent-se-faire-rembourser,629.html>

Cathédrale Saint-Nicolas

Les porteurs d'emprunts russes veulent se faire rembourser

- Actualités et politique - Questions de justice -

Date de mise en ligne : jeudi 18 février 2010

Le Petit Niçois - L'autre information des Alpes Maritimes, actualités 06

C'est pour se faire payer des dettes souscrites à la fin du XIXe siècle, que l'association de porteurs d'emprunts russes envisage de saisir la cathédrale Saint-Nicolas de Nice.



Depuis que la cathédrale orthodoxe Saint-Nicolas de Nice a vu sa propriété attribuée à la Russie par la justice française le 20 janvier dernier, l'AFIPER, envisage de demander la saisie du bâtiment afin d'obtenir un remboursement de leurs créances.

Une histoire centenaire

Entre 1888 et 1914, plusieurs centaines de milliers de Français avaient financé le développement de la Russie, alors allié stratégique de la France, en souscrivant des emprunts émis par le pouvoir tsariste. Une dette colossale que le pouvoir bolchevique, issu de la révolution de 1917, a refusé d'honorer, et dont une partie reste aujourd'hui impayée. Selon l'AFIPER, le nombre de porteurs français (héritiers et ayant-droit) d'emprunts russes était de 316 000 en 1999, dernier chiffre connu, et le montant dû par la Russie sur la totalité des emprunts dépasse 100 milliards d'euros, intérêts compris.

En 1996, un accord entre l'État français et l'État russe avait effacé la dette du second vis-à-vis du premier, mais pas celle des particuliers, l'association ayant refusé les arrangements financiers proposés à l'époque.

Saisir pour faire rembourser la Russie

En octobre 2002, l'AFIPER avait déjà tenté de faire saisir un voilier école russe, le Sedov, qui faisait escale à Marseille, mais le navire était reparti en catastrophe avant l'arrivée des huissiers d'après le site internet de l'association.

Aujourd'hui, elle a trouvé un nouveau moyen de pression, c'est la cathédrale Saint-Nicolas de Nice, classé monument historique. Le bâtiment a été bâti au début du XXe siècle par le dernier tsar Nicolas II sur un terrain dont les premières parcelles avaient été acquises en 1865 par son ancêtre Alexandre II pour y construire un mausolée à la mémoire de son fils aîné, mort à Nice. Elle comprend de nombreux biens de valeur.

Les porteurs d'emprunts russes veulent se faire rembourser

C'est l'une des raisons pour laquelle une association culturelle, gérant la cathédrale depuis des années, a fait appel de la décision de justice. Si la cathédrale reste entre les mains de la Russie, l'AFIPER demandera la saisie.